



## PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LARDIER & VALENÇA  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2023

### Département des HAUTES-ALPES

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 8

Séance du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi 29 août à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 21 août s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents** : M. BOCCOZ Yves, M. COSTORIER Rémi, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. ROBERT Joël, Mme ROBERT Valérie, Mme STEFANI Noëlle,

**Excusés** : Mme PESCIO Patricia ; Mme BLANC-POUILLARD Brigitte ; M. ALLAUD Laurent

**Absents** : M. MARTIN Frédéric ; M. THOMASSIN Gilles

**Procurations** : Mme PESCIO Patricia donne procuration à Mr NOMIUS Jean-Pierre;

Mme BLANC-POUILLARD Brigitte donne procuration à Mme ROBERT Valérie

**Secrétaire de séance** : M. NOMIUS Jean-Pierre

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la précédente séance qui est **adopté à l'unanimité**.

---

### Ordre du jour

---

- Choix du traiteur pour la confection et le portage des repas de la cantine scolaire année scolaire 2023-2024
  - Modification des tarifs de la cantine 2023-2024
  - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école « Roger martin » de Lardier & Valença, concernant les enfants de Barillonnette, Vitrolles et Esparron étant scolarisés dans le cadre du RPI (Année 2023-2024)
  - Attribution de subvention
  - Augmentation du prix de l'eau potable année 2023
  - Questions diverses
-

---

## DELIBERATION N°2023-26

### Choix du traiteur pour la confection et le portage des repas de la cantine scolaire année 2023-2024

---

Le Maire informe les membres présents qu'il a été demandé un devis pour la confection et la livraison des repas pour les enfants de l'école « Roger MARTIN » pour l'année 2023-2024 à trois entreprises.

Deux devis émanant de la SARL ESMIEU et l'entreprise adaptée LOU JAS ont été reçus. La troisième entreprise n'a pas répondu à la consultation.

Les repas sont facturés pour la SARL ESMIEU à 4.45 € TTC et par l'entreprise adaptée LOU JAS à 6.04 € TTC.

Le Maire propose de retenir la SARL ESMIEU.

*Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **Accepte** la proposition de son Maire.
- **Retient** la SARL ESMIEU, sise à THEUS pour la confection des repas pour l'année 2023-2024 au prix de **4,22 HT soit 4.45 € TTC le repas livré.**
- **Donne** pouvoir au Maire pour signer le contrat pour l'année scolaire 2023-2024.

---

## DELIBERATION N°2023-27

### Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école « Roger Martin » de Lardier et Valença concernant les enfants de Barcillonnette, Vitrolles et Esparron y étant scolarisés dans le cadre du RPI (Année 2023-2024)

---

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de la participation aux frais d'école pour les communes dont les enfants ont été rattachés à l'école de Lardier et Valença.

Il propose aux membres présents de fixer le montant de la participation pour les communes Barcillonnette, Vitrolles et Esparron à hauteur de :

Année 2023-2024 : 1 000 € par enfant

*Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré avec à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire
- **Fixe** le montant de la participation à hauteur de : 1000 € par enfant

---

## DELIBERATION N°2023-28

### Modification tarif repas cantine scolaire 2023-2024

---

Le maire expose aux membres présents que, du fait du changement de tarif pratiqué par le traiteur SARL ESMIEU, il y a lieu de revoir le prix des repas.

Le maire rappelle que le prix du repas livré est de 4.45 € TTC soit une évolution de 0,06 centimes d'euros et propose de fixer le prix des tickets repas comme suit :

Enfants de Lardier et Valença	<b>2,68 €</b>
Enfants de Vitrolles	<b>2,68 €</b>
Enfants de Barcillonnette	<b>3,45 €</b>
Enfants d'Esparron	<b>3,45 €</b>

## En fonction de la participation de chaque commune.

Ce tarif prendra effet le 29 août 2023.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré avec à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de son Maire,
- **Approuve** le prix des tickets fixé ci-dessus.

---

### DELIBERATION N°2023-29 Subvention aux associations

---

#### Le Maire rappelle aux membres présents :

Que lors du vote du budget un montant global a été voté à l'article « subventions aux associations » pour un montant de 8000 €.

Le Maire propose aux membres présents de déterminer le montant à attribuer à chaque association qui en a fait la demande :

A Livres Perchés..... 1300 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré à l'**unanimité**, le conseil municipal :

- **Accepte** la proposition de son Maire.
- **Autorise** son Maire à verser la subventions votée à l'association A Livres Perchés.

---

### DELIBERATION N°2023-30 Augmentation du tarif de l'eau

---

#### Le Maire informe le Conseil Municipal :

Que le tarif en vigueur n'a pas augmenté depuis 2015.

Le maire propose aux membres présents de procéder à une augmentation des tarifs de l'eau à compter de 2023.

Une augmentation de 5% est proposée, les tarifs seront donc les suivant :

- Prime fixe 44.10 €
- Location compteur 9.45 €
- Prix du m3 consommé 0.27 €
- Prix du m3 d'entretien 0.34 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré à l'**unanimité**, le conseil municipal :

- **Accepte** la proposition de son Maire.
- **Décide** l'augmentation du tarif de l'eau et sa mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

---

### QUESTIONS DIVERSES

---

Point sur les travaux de voirie à venir.

Le conseil municipal est informé du terme de l'enquête public concernant les travaux de la CBA le 31/08/2023. Aucune notification n'a été relevé par le commissaire enquêteur à ce jour.

Monsieur le maire informe le conseil municipal des avancés sur le dossier d'enfouissement des réseaux d'eau potable. Il a été évoqué une demande de subvention complémentaire afin de pallier à un éventuel surcoût de l'opération.

Suite au changement de compteur de la salle Serre Soleil et à la mise en place de l'extinction de l'éclairage public dans le village, une baisse de la consommation d'énergie a été constaté.

Point sur la résolution des problèmes de fibre rencontrés par les administrés de la commune.

Discussion sur la prochaine parution du journal de la commune menée par Mr Yves BOCCOZ.

---

FIN DU CONSEIL

21H00

---

Le Maire,

Rémi COSTE

